L'Egalité DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones. A LILLE N° 1.02 — 28.82 — A DOUAI N° 412 — A ROUBAIX N° 3.23 — A LENS N° 0.53

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an — Nord et Départements limitrophes . . . 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr. — Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr. — Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mardi 2 Juin 1914

DEMAIN

Ainsi donc, il est probable que le ministère Doumergue ne se représentera pas dans les mêmes conditions que celles où il quitte le pouvoir. Il est vraisemblable même que c'est Viviani qui sera chargé de la constitution du nouveau Cabinet. Et c'est une garantie de plus pour la renaissance du Bloc, ou si l'on veut de l'entente cordiale et de l'union fidèle des radicaux et socialistes unifiés, que la désignation de l'homme politique d'extrême-gauche dont la courageuse attitude a commandé la confiance des éléments avancés du Parlement.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans la journée d'hier, qui fut de pure forme en ce qui concerne la séance publique, ce sont les réunions de groupes.

190 radicaux unifiés, 102 socialistes unifiés, 21 républicains socialistes (nuance Augagneur) se sont prononcés en faveur d'une politique tendant au retour de la loi de deux ans, à une réforme fiscale caractérisée par l'établissement d'un impôt global et progressif sur le revenu avec déclaration contrôlée, et à la défense laïque.

Donc, 313 députés au moins sur 602 sont, dès à présent d'accord sur un idéal commun, et prêts à l'effort qui s'impose pour la réalisation de ce programme.

Le Président du Conseil, qu'il s'appelle Viviani ou Doumergue, et ses collaborateurs, recevront de cette majorité importante la mission de réaliser le programme de Pau et de laïciser la République.

Qui donc oserait prétendre maintenant que les socialistes unifiés soient capables de prendre, par une opposition systématique, la responsabilité d'une tactique qui rendrait à la Fédération des Gauches, appuyée sur la droite, les directions d'un Gouvernement que le pays a sciemment confiées aux démocrates laïques d'extrême-gauche ?...

Les nouveaux cardinaux

Le prix d'un chapeau

La mort, depuis le mois de décembre dernier a frappé des coups terribles dans le sein du Sacré-Collège. La disparition, coup sur coup, des Oreglia, Rampolla, Gennari, Katschthaler, Kopp, avait décapité le collège cardinalice le privant de ses membres les plus importants ; il n'en comptait plus d'ailleurs que cinquante-deux, il fallait bien de toute nécessité, malgré la répugnance bien connue du Pape, tenir un Consistoire pour nommer des nouveaux cardinaux, dix-sept chapeaux rouges étant vacants, y compris celui réservé au cardinal « in pectore », l'ami de cœur.

La chose est faite et dans le Consistoire secret du 25 mai, Pie X a nommé dix cardinaux, parmi lesquels l'archevêque Sevin, de Lyon, le plus fanatique, le plus intransigeant de nos dignitaires romains. Pie X, depuis son avènement, se plaisait à créer cardinaux ses amis, bien que jeunes relativement, mais laissait se morfondre dans l'attente les anciens de la carrière qui voyaient avec un profond dépit, les promotions au choix reléguer à l'arrière plan ceux qui attendaient leur avancement à l'ancienneté. C'est que le vieux pape a une crainte maladive du « modernisme » ; la neutralité de « curé de campagne » de Sarto l'ancien patriarche de Venise, le ramène toujours plus violemment au monstrueux Syllabus de Pie IX. Son discours aux nouveaux cardinaux, n'a été que la reprise des anathèmes de 1864 qui suivent l'encyclique à jamais fameuse, « Quanta Cura ». Nous n'en avons encore que des extraits, mais combien suggestifs :

« On fait bon visage aux doctrines prêchant la conciliation entre les doctrines de l'Eglise et les idées du siècle...

« On caresse les aspirations modernes, ce qu'on appelle « progrès » « civilisation »...

« On parle de « conscience laïque », de « conscience politique », qu'on ose opposer à la conscience religieuse...

« On reprend des erreurs cent fois condamnées...

« On voit des gens qui se vantent d'être croyants et ont peur d'être appelés « cléricaux ». Les fils dévoués sont ceux qui obéissent en tout (perinde ac cadaver), et non ceux qui obligent à les exceptions et des dispenses...

« On ne doit lire que les livres et les journaux « entièrement » approuvés par l'Eglise.

« La prédilection du Pape est pour les sociétés — purement catholiques, — dont les membres se serrent franchement et fièrement autour du seul drapeau de l'Eglise ».

Veillé nos moutardiers du Pape, les Grousseau, les Plichon, les Dansette, les Cochin, congrument avertis : ac cadaver, Messieurs !

Dans sa méfiance sénile, Pie X essayait bien de retarder toujours les promotions, mais les empereurs François-Joseph et Guillaume II s'inquiétaient d'un prochain Conclave où ils ne seraient pas suffisamment et sûrement représentés. Pie X a 79 ans et la longue maladie subie l'an dernier qui pendant des mois l'a empêché de s'occuper des affaires, a laissé le pape très affaibli.

La question de sa succession et d'ores et déjà ouverte, et discutée dans la Curie romaine, bien que les Constitutions pontificales défendent aux cardinaux de s'occuper du pape futur, tant que le siège n'est pas vacant. Ce n'est même plus un mystère, que l'éventualité de l'élection d'un pape non italien est prise sérieusement en considération dans le monde romain. Signe des temps :

Mgr Emanuel de Sarzaux, auditeur de la nonciature apostolique de Bruxelles, vient d'affirmer dans un code de droit constitutionnel de l'Eglise catholique, que non seulement un évêque belge ou péruvien peut être nommé pape, mais que, peut être élu un laïque qui, jouissant de l'usage de la raison est capable d'accepter l'élection et d'exercer la souveraineté sur l'Eglise. Ainsi se serait justifiée, avec un peu de bonne volonté, l'élection d'une papesse Jeanne. Quoiqu'il en soit, on compte actuellement je crois, une trentaine de cardinaux étrangers contre trente-quatre cardinaux italiens, et si l'Autriche ne vient plus contrarier le choix du Saint-Esprit, Mgr Sévin, l'ennemi déterminé du modernisme, l'ennemi acharné du « Sillon » et des tentatives néo-catholiques, non italien, de ceindre la tiare et de chausser la mule — toutefois, si ses six collègues français portent sur lui leurs voix, après ce don de la pourpre.

Le « don de la pourpre », c'est une façon de parler. On a précisé la note à payer par un cardinal pour son chapeau à forme d'assiette ; chapeau de forme ovale, agrémenté d'une double frange de pourpre à trente glands retombant sur le dos des éminentissimes prélats.

Notre confrère Boyer d'Agen en parle fort peu révérencieusement : « Ce chapeau si plat et si pesant, qui ne coiffera bien que le cerceuil de son maître sur lequel il se reposera le jour des funérailles, comme fatigué d'une majesté si couleuse. Et voyez, ajoute-t-il, à quel prix le souverain chapelier le concède — prix fixe et sans rabais, aux créatures de son choix.

Voici d'abord le Garde-noble qui remet la calotte rouge emboîtée dans un écrin de soie et prélève 10.000 francs. Vient l'ablégat qui transmet la barette, reçoit pour son compte 6.000 francs et 3.000 francs pour son secrétaire. Ajoutons, 2.000 francs pour l'expédition des bulles, 3.000 francs pour l'anneau, 5.000 francs pour le costume de gala, 5.000 fr. aux innombrables serviteurs des antichambres pontificales, et nous additionnerons 35.000 francs au bas mot.

— Res sacra miser ! écrivit un cardinal dans son blason.

On chuchote dans les couloirs du Vatican que le frère de Léon XIII recula devant le trop onéreux honneur dont il voyait de trop près la valeur ; le pape acquitta pour lui les frais du chapeau rouge.

Seul le cardinal « in petto » échappe à tant de frais ; mieux encore, il perçoit les arriérés de la mense pontificale jusqu'au jour de son exaltation. Il aura attendu, c'est vrai ; il s'en console si l'on en peut croire les plaisantins des consistoires ou des conclaves : « Il croque le marmot, mais il conserve les baïoques ! »

G. DESMONS.

CHOSES & AUTRES

Victimes

L'aviation a ses victimes. Je ne parle pas des pilotes qui si souvent, trop souvent tombent et se brisent les os. Ceux-là savent à quoi ils s'exposent et que le métier comporte des risques terribles. Je parle des tiers qui ne sont pas autrement intéressés à la conquête de l'air et à qui la conquête de l'air veut ce qu'on appelle dans le jargon du palais des troubles de jouissance.

Tel personnage du théâtre comique s'écriait autrefois :

— Encore une étoile dans mon assiette !

Il dirait aujourd'hui :

— Encore un aéroplane dans mon champ !

Et il ajouterait sans doute :

— Ces inventions de l'autre monde ont certainement leur utilité. Mais ce qu'il y a de clair, c'est qu'elles ne me causent que des dommages. Voilà mon verger dévasté, mon blé fauché, ma basse-cour en révolution, mon bétail en effervescence ! On n'est pas tranquille chez soi. Au diable le progrès !

Le propriétaire des environs de Versailles qui plaide en ce moment devant les magistrats parisiens ne semble pas avoir raisonné autrement. Trois aérodromes ont été créés autour des terres qu'il cultive. Ses récoltes souffrent des atterrissages involontaires et des chutes plus involontaires encore. Le gibier s'en est allé vers des champs plus hospitaliers. Les poules oublient de pondre et les vaches de donner du lait. Cela vaut-il, oui ou non, les dommages intérêts ? Et faut-il traiter la terre en pays conquis sous le beau prétexte qu'on a conquis le ciel ?

Telle est, au moins dans son esprit, la redoutable question que pose aux juges le propriétaire des environs de Versailles. Attendons la réponse des juges. Mais constatons dès à présent que l'homme ne s'est pas affranchi en se donnant des ailes. Il retombe sur ses pieds quand il a assez volé, et c'est évidemment quelque chose. Mais en touchant le sol, il retrouve les gendarmes, les gardes-champêtres, le Code civil et tout ce qui s'ensuit. Et cela, en somme, ne laisse pas d'être fâcheux pour sa vanité. Voler par-dessus les Alpes et cueillir un procès-verbal à l'atterrissage, quelle humiliation ! Progrès, tu n'es qu'un nom !

Il n'est pas défendu de plaindre ce propriétaire dont la vie est empoisonnée par le vol des oiseaux artificiels. Mais, de son côté, pense-t-il à ce qu'est devenue l'existence des citadins, qui ne peuvent plus même accrocher leurs tableaux aux murs depuis que les immeubles, au passage des tramways, des autobus et de tant d'autres poids lourds, semblent avoir la danse de Saint-Guy ?

GRIFF.

M. Poincaré en Bretagne

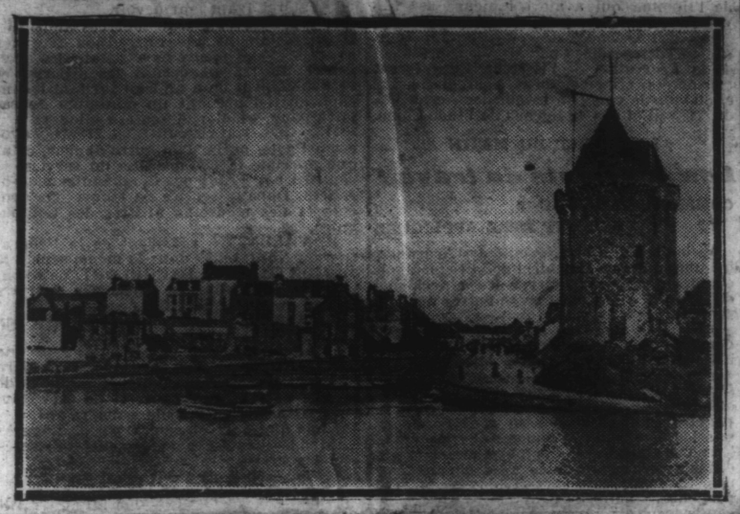

VUE DE DINANT. — A DROITE, LA TOUR SOLIDOR

CHRONIQUE

La petite ouverture

Le maire avait déjà lu l'affiche deux fois. Il la déplia encore, la fixa au mur par deux épingles et puis se recula pour la contempler, les jambes écartées, la tête inclinée : « Ouverture de... » et il frotta les mains, fortement, comme pour laminer sa joie, qu'il dégusterait ensuite plus longuement tout à l'aise... « la chasse... »

« Ouverture de... la... chasse ! » Ah ! sacristi - qu'il faisait donc bon vivre aujourd'hui !

Une salle de mairie, en hiver, quand, dans la cour de l'école, on entend les gamins patiner sur le fossé gelé, que le vent rabat la fumée qui passe devant les vitres en petits nuages égarés, qu'on entend ronfler le bois dans la cheminée, et qu'on somnole en écoutant le contrôleur appeler ses rôles de taxes assimilées, c'est déjà bien. Mais, par une belle matinée d'été, fenêtres ouvertes, alors que, dehors, le soleil commence à rogner, que les sauterelles lui répondent en battant le fer sur leur petite enclume, que les champs sont pleins d'hommes, le torse nu, qui fauchent tant que leurs bras peuvent se tendre, découvrant les pierrailles propres qui dormaient depuis des semaines au pied des forêts de paille ; alors que les charretées de blé, blondes, bossues, pansues, en route pour la grange, tanguent et roulent si fort sur les chemins qu'on croit que la terre en titube.. Tonnerre ! c'est dans la salle de la mairie qu'il fait bon, entre les quatre murs blancs, sous le plafond zébré de longues craquelures, devant la table de voûge qu'entourent des chaises poussiéreuses qui semblent des chaises d'une vieille petite église de campagne ; c'est dans la salle de la mairie qu'il fait bon vivre !

Oui, bien sûr qu'il n'y a pas de plus beau séjour sur la terre que la salle de la mairie ! Pour peu qu'on la fréquente, on s'y trouve tout à fait chez soi — bien mieux, parce qu'il n'y a pas votre bourgeoise pour vous dire :

— quoi qu'tu fais à te tourner les pouces, grand feignant ?

Et quand on jette un coup d'œil par la fenêtre, donc ! Les maisons, les arbres, les champs, la mare qu'on aperçoit au croisement des deux routes, où les oies du village viennent faire des grâces, et la rivière qui mène ses peupliers à la promenade et tout ce que vous découvrez qui semble votre domaine ! Il n'y a que le clocher de la commune voisine qui vous arrête, menaçant. Mais là-bas, tout contre, est un homme, qui, lui aussi, ceint quelquefois son écharpe et qui a les mêmes pensées que vous — un voisin, le seul voisin que vous reconnaissiez.

Le maire se frottait les mains si fort que l'instituteur, qui recopiait un acte de naissance, leva la tête, sourit et clignant un œil, fit :

— Peing ! Peing !... à la quinzaine !

— Oui, mon ami ! dit le maire en s'arcanant de sa contemplation : Peing ! Peing ! à la quinzaine !

Et la joie l'étouffant, il tapa sur la table et lança :

— Je paie l'apéritif, nom d'un chien !

Le garde-champêtre entra :

— Ti-tos ! fit le maire, voilà deux affiches à coller.

— Justement, dit le garde, y a Naudet qui m'a donné la commission de faire sa demande de permis.

Le maire haussa les épaules.

— Champêtre, fit-il, je n'te dis pas de l'pincer après l'ouverture. Tu l'pincerais avant l'en ai assez ! Tous les ans c'est a même chose. Il faut des perdreaux au « Cheval Blanc » pour le déjeuner du dimanche et c'est Naudet qui les tue le jeudi et le vendredi. Je le sais, et toi aussi, hein ?

— Ça... j'peux point dire le contraire.

— Nous parlerons de ça, champêtre ! Viens prendre l'apéritif avec nous !

Mais au « Cheval Blanc » il lui avait Naudet qui se faisait payer des consommations par le patron.

— Ah ! fit le maire, on parlait de toi, mon ami ! Tu sais que cette année tu pourras te fouiller pour tuer des perdreaux le vendredi ?... C'est comme ça, mon garçon.

— Même ceux qui sont dans ma luzerne ?...

Ben, par exemple, ça s'rait fort. Je nourrirais des perdreaux toute la saison et j'pourrais seulement pas y envoyer un coup d'fusil quand j'voudrais ? J'vous empêcherai d'rabotter la volée qu'est dans votre chaume qui lui sert vot' potager, moé ?

Le maire souriait paisiblement :

— T'es averti, mon garçon. Laisse-toi glisser ; tu verras c'que ça t'coûtera. Et sans rancune, tu sais ! V'là un apéritif qui t'attend.

Cependant, le jeudi d'avant l'ouverture, à la petite pointe du soleil, Naudet s'en fut quand même au bout de son jardin et rappela les perdreaux : « Pirruit ! Pirruit ! » et fit le petit pouillard : « Pirit ! Pirit ! Et voilà la volée qui lui répond et la plainne entière, tout près, plus loin, jusqu'à la rivière.

Il recommença — encore, encore — et tout à coup, devant lui, à trente pas, apparaît le vieux coq, gonflant le jabot, et sa famille de mioches, à l'âge ingrat, le cou allongé et la poule qui suivait. Naudet, patiemment, attendait de les avoir en tas. A ce moment, la menace du maire lui revint à la mémoire. Tout de même si... Il tourna doucement la tête, inspecta la haie qui était à sa droite, et puis celle qu'il avait à gauche, et rassuré, il allait épauler quand il remarqua qu'un petit néflier s'agitait doucement au coin de sa luzerne... Tiens ! Tiens ! Il désarma silencieusement son fusil, le glissa dans l'herbe et se tint coi.

Un instant après, sortant de chez lui, les mains dans les poches, en honnête homme, il surprit le maire, le garde-champêtre et... deux gendarmes qui se concertaient.

Le joli rendez-vous ! Et quand, s'en venant de faire son tour, il passa près du petit néflier... ah ! mes enfants ! on aurait juré qu'une bande de biches s'était baugée au pied ! Ben, mon vieux Naudet ! Ben, mon vieux, mais il lui fallait des perdreaux pour le « Cheval Blanc ! » Alors, quand la nuit fut tombée, il revint à son poste avec un gros paquet sous le bras et un bon gourdin d'épine noire qui luisait sous la lune, et une demi-heure après, il se mit au lit, satisfait.

***

Le lendemain, le maire, le garde et les deux gendarmes étaient au pied du néflier avant le jour. Ça vous chauffe les sangs, la chasse à l'homme ! Le maire disait aux gendarmes :

— C'est pour ce matin ! Hier, il est venu appeauter. Aujourd'hui, nous verrons la danse !

Le jour se leva, le soleil monta. Dans la plaine, les perdreaux rappelaient.

— Qu'est-ce qu'il attend ? chuchotait le champêtre. C'est-y qu'il s'douterait du quéque chose ? J'voé son chapeau et sa rouillarde...

Brusquement : Ping ! Ping !... Deux coups de feu, oui, mais à l'autre bout du village. Les quatre malins se regardèrent. Naudet, derrière sa palissade, ne remuait pas.

— Eh ben ! Naudet, lui cria le maire en se redressant. Tu fais le muet, aujourd'hui ?

Rien ne bougea, et tous les quatre sautèrent en même temps, qui dans la luzerne, qui dans le jardin, et ils ne trouvèrent qu'une vieille veste et le chapeau de Naudet dressés sur une croix de bois, et, planté tout droit, le gourdin d'épine noire.

En revenant au village, sur le pas de l'hôtel du « Cheval Blanc », qu'y avait-il, sifflant comme un merle ?

— Dans c'cas, Naudet, fit le maire en riant de travers, les perdreaux de ta luzerne sont donc à l'engrais ?

— Ma foi, répondit Naudet, vous savez, moi, je n'en suis pas pour les procès, et puis, les perdreaux de ma luzerne, ils sont un peu petiots. Il leur faut bien encore deux bonnes journées. Mais les vôtres, monsieur le maire, ah ! les belles pièces !... Tout à l'heure, un mauvais gas en a fusillé une douzaine... Ques perdreaux !... Je crois que je n'en ai jamais vu de pareils !... Vous auriez bien dû les surveiller, les pauvres bêtes !

Gaston CHERAU.

ECHOS

LE « BIG BROTHER MOVMENT »

Nous extrayons des « Documents du progrès » ces curieux renseignements sur l'enfance abandonnée aux Etats-Unis :

« Il existe à New-York, depuis huit ans, un mouvement dit « des « Big Brothers », qui a pour but de faire, par une action individuelle, de bons citoyens des jeunes garçons moralement abandonnés et appelés à compléter, à la suite de délits, devant le tribunal pour enfants. A cet effet, les jeunes délinquants sont placés sous la protection de personnes qui acceptent cette mission non rétribuée. Ces personnes, dites « big brothers » ou « grands frères », se mettent au courant de la situation de famille des enfants, leur donnent des conseils dans toutes ses circonstances et s'efforcent de les amener à de saines distractions.

« D'après un rapport récent, 2.883 jeunes gens ont été ainsi surveillés l'an dernier. La plupart avaient comparu comme accusés devant le tribunal pour enfants ; quelques-uns avaient été confiés aux « Big Brothers » par les parents eux-mêmes, qui s'étaient déclarés incapables de les bien surveiller. 345 jeunes gens, qui vivaient dans un milieu défavorable pour leur santé physique, furent envoyés à la campagne. 214 entrèrent dans des professions répondant à leurs aptitudes. D'autres, assez nombreux, furent placés dans des maisons d'éducation ; 8 pour 100 seulement de ces enfants se mirent de nouveau en conflit avec la loi ».

Autour du Scandale Electoral de Lille

Sur 350 Faux Electeurs cités on a trouvé 4 vrais électeurs

Une statistique qui démontre que nos trois listes de Faux Electeurs étaient exactes et que Binauld le mal-élu doit à la Fraude son siège de Conseiller Général.

Les faussaires, les organes municipaux, ont eu le temps de riposter à nos listes de 350 faux-électeurs, par les arguments qu'ils pouvaient juger nécessaire de produire.

En fait, ils n'ont apporté aucun argument. Ils se sont contentés de citer des noms de ratichons qui protestèrent contre leur inscription sur nos listes de faux-électeurs, sans apporter le moins du monde la preuve qu'ils avaient le droit de voter à Lille et se contentant de fournir des certificats de vie.

Nous ne contestions pas leur existence ; il n'aurait plus manqué que cela que les faux-électeurs fussent, par-dessus le marché, des morts ou des êtres imaginaires !

Nous demandions seulement qu'on nous prouvât que les 350 noms de nos listes étaient ceux de vrais électeurs, régulièrement inscrits à Lille ; nous savions que l'on ne pourrait pas nous fournir cette preuve et les événements l'ont bien montré.

Par la statistique qu'on trouvera ci-dessous on verra que les organes municipaux ont fait un « fiasco » complet dans leur tentative d'annihiler l'effet de notre démonstration : il y a, au moins, trois cent cinquante faux-électeurs à Lille !

Quatre noms d'électeurs véritables se sont glissés par erreur dans nos listes. Nous le rappelons plus loin et, conformément à nos promesses, nous déposons au Bureau de Bienfaisance, les quatre primes de 5 francs, soit 20 francs, qui sont dûes pour la « retrouvaille » des quatre vrais électeurs.

Quatre noms seulement sur 350 publiés ici, on avouera que c'est un résultat qui doit confondre les faussaires du Palais-Rihour !

Quant au mal-élu Binauld, dont la majorité de 132 voix assit le cul-bénit dans un siège du Conseil Général, il se trouve que des 250 faux-électeurs que nous lui avions présentés il en reste 248, « garantis sur facture », sans compter la douzaine d'ignorantins qui ont commis la gaffe de se dénoncer eux-mêmes pour grossir le *déchet* des électeurs fictifs du Canton Sud-Ouest !

Et Binauld n'est plus désormais que l'élu des fraudeurs ; son mandat est un faux-mandat ; il ne conserve son titre de conseiller général que comme un filou conserve le porte-monnaie qu'il a volé !

La Municipalité, complice de Binauld, bénéficiaire elle aussi des voix des électeurs de contrebande, passés sous son pavillon, doit prendre aussi sa part de la honte et du mépris que l'infamie politique inspire à tous les honnêtes gens !

Lire cette semaine dans le "Réveil du Nord"

MERCREDI, 3 JUIN :
DANS LES POCHES DU FRÈRE CYRILLE

JEUDI, 4 JUIN :
DANS LE LABORATOIRE DU NOUVEAU-LILLE.

VENDREDI 5 JUIN :
COMMENT OPÉRAIT LA BANDE BINAULD, GARNIER ET Cie.

SAMEDI 6 JUIN :
LETTRE AU JUGE D'INSTRUCTION.

DIMANCHE, 7 JUIN :
DÉFI AU MAIRE DE LILLE.

Notre Statistique des faux électeurs

Maintenant que les journaux municipaux ont eu largement le temps de publier les rectifications à nos listes de faux-électeurs et que M. Binauld a eu le loisir de se remuer pour retrouver tous ses électeurs introuvables, nous allons faire un peu de statistique.

Nous avons publié le jeudi 21 mai une liste de 100 noms de faux électeurs lillois.

Nous avons publié le dimanche 24 et le lundi 25 mai, deux listes contenant au total 250 faux électeurs de M. Binauld.

Les organes municipaux ont publié 53 noms de gens se prétendant cités par nous, d'une façon illégitime comme faux électeurs.

Nous avons reconnu que 4 de ces noms étaient cités par erreur sur nos listes et nous avons montré pourquoi nous reconnaissions à ces 4 citoyens la qualité d'électeur à Lille.

Un seul nom, cité par la « Dépêche » nous paraît en outre mériter d'être classé parmi les Douteux.

Restent 48 faux électeurs qui ne sont en aucune façon des électeurs lillois, parce qu'ils ne possèdent point les qualités requises par la loi pour avoir ce droit. A noter que 11 de ces faux électeurs ne figuraient pas sur nos listes et se sont dénoncés d'eux-mêmes.

***

Parmi les 4 vrais électeurs lillois inscrits à tort sur nos listes :

1 a été porté sur la liste des faux électeurs du canton Sud-Ouest.

Restent donc 249 faux électeurs au compte du mal-élu Binauld ; en tenant encore compte d'1 douteux. Restent 248.

3 ont été portés sur la liste des cent faux électeurs d'autres cantons pris au hasard.

Restent donc 97 faux électeurs sur notre liste publiée à titre d'exemple.

***

Au total : 248 faux électeurs à Binauld.
97 faux électeurs divers.
345 faux électeurs au lieu de 350.

Le déchet, on le voit, n'est pas bien considérable.

Les quatre électeurs lillois retrouvés

Expliquons par quelques précisions la statistique que nous venons de produire à nos lecteurs.

Nous avons cité comme vrais électeurs lillois, cités à tort dans nos listes de faux électeurs les personnes suivantes :

1° **LENOIR Lucien-Charles.** Il habite au numéro 17 de la rue Ban-de-Wedde, et une erreur de copie nous l'avait fait chercher au numéro 7

2° **ULM Louis-Désiré,** libraire. La liste électorale le portait au 2 de la rue Faidherbe Il habite au 5 en réalité.

3° **HEERSCHANT Jules-Henri,** lithographe La liste électorale l'indique 14 rue des Augustins. Il habite au 30. Un grattage a d'ailleurs été fait sur sa carte d'électeur pour le numéro.

4° **ECREPONT Maurice-Marcel-Georges,** 14, boulevard Bigo-Danel (canton S.-Ouest). Nous l'avons cité sur la liste à Binauld. M. le docteur Lemière qui affirme que ce congréganiste habitant Enghien est domicilié chez lui, a exposé en même temps qu'il est né à Lille, y a satisfait à la loi militaire et est immatriculé au Consulat de France en Belgique. La loi lui permet donc d'être électeur à Lille.

Le « Douteux »

Nous avons un « douteux » :

DEBOUT Victor-Alexandre, né à Lille le 28 février 1868.

Ce ratichon prétend qu'il est domicilié 39, rue de Canteleu.

C'est faux. Où perche-t-il ? Nous n'en savons rien. Est-il en Belgique, cet électeur du canton Sud-Ouest ? C'est possible A-t-il satisfait à la loi militaire à Lille ? Il se garde de le dire. Dans le doute, nous nous abstenons et nous sommes généreux, nous le rendons donc à Binauld jusqu'à plus ample informé.

A la chaudière !

LES 36 FAUX ÉLECTEURS GARANTIS SUR FACTURE

Voici une première liste des 36 faux électeurs cités sur nos listes et qui ont protesté. Ils sont bien des faux électeurs et ils le resteront !

Citons les 7 faux électeurs protestataires de notre liste du 21 mai :

1° **RENARD Eugène,** contremaître à Rumillies-lez-Tournai (Belgique), né en 1862 à Boulogne-sur-Mer. Faussement domicilié 84 rue Saint-André.

2° **PLANQUE Louis,** ratichon, né en 1858. Inconnu. Faussement domicilié comme propriétaire rue d'Ostende.

3° et 4° **COISNE Alexandre** et **COISNE Gaston.** Habitent Tournai. Nés à Quesnoy-sur-Deûle. Service militaire à Dunkerque. Faussement domiciliés rue de Tournai, 26, à leur insu.

5° **DEFRANCE Lambert,** ratichon à Rumegnies-Chin (Belgique), né en 1845 à Tétaigne (Ardennes). Faussement domicilié 85, rue Saint-Sauveur.

6° **AUGEREAU Henri,** ratichon à Péruwelz (Belgique), né en 1887 à la Plaine (Maine-et-Loire) ou à Arras, on ne sait pas au juste. Domicilié faussement 15, rue des Augustins.

7° **BERNARD Victor-Jules,** ratichon introuvable. Né en 1871 à Maupertuis. Faussement domicilié 14, rue des Chats-Bossus.

Maintenant citons les 29 autres faux électeurs qui sont portés à bon escient sur la liste de Binauld et qui ont, malgré leurs dires, été inscrits illégalement dans le canton Sud-Ouest :

1° **THIBAUT Sylvain** habite Lambersart, 23, rue Roure. Né en 1871 à Laventie. Faux